

## DISCOURS

Le problème tient au fait que ce qui nous paraissait certain pendant la Guerre froide ne semble plus l'être. La solidité et l'efficacité de l'État ne sont plus des données acquises. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui affirment que l'État est en déclin parce que la souveraineté perd de sa signification. Les États semblent avoir moins de contrôle sur ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières. Les frontières elles-mêmes disparaissent pour ceux, toujours plus nombreux, qui communiquent par lignes de données et liaisons satellite [...] Je ne pense pas que l'État soit condamné. Dans le passé, il s'est adapté aux conditions nouvelles et il peut le faire encore [...] Mais dorénavant, les « bons gouvernements » seront ceux qui parviendront à réunir autour du problème international du moment les instances les plus aptes à le résoudre. Ceci ne pourra toujours se faire d'État à État ou d'État à institution. De plus en plus, cela supposera l'intervention d'instances non gouvernementales comme les ONG, les municipalités et les entreprises.

**Notes pour une allocution de l'honorable Raymond Chan, secrétaire d'état (Asie-Pacifique), à l'occasion de la conférence Atlantik-Brücke, à Vancouver (Columbia Britannique), 31 octobre 1994, 94/68**

L'Amérique du Nord a elle aussi commencé sa consolidation économique, en partie en réponse au mouvement entrepris en Europe. Ainsi, certains estiment que le récent Accord de libre-échange nord-américain [ALENA] est un premier pas vers la constitution d'un bloc économique exclusif et autosuffisant : un moyen de créer une chasse-gardée dans un monde où la concurrence s'accroît et où les parts de marché régressent. Ceux qui ne partagent pas cette vision étroite reconnaissent néanmoins que l'intérêt économique de l'Amérique du Nord se déplace de plus en plus vers la région Asie-Pacifique et vers les économies à croissance rapide de la côte chinoise australe, c'est-à-dire, du moins implicitement, loin de l'Europe [...] Cette tendance n'est dans l'intérêt de personne. L'Union européenne demeure le deuxième partenaire économique bilatéral du Canada, après les États-Unis [...] La question qui se pose actuellement est la suivante : comment pouvons-nous revigorer nos relations avec l'Europe? Bien sûr, nous pouvons compter en partant sur des instruments institutionnels comme l'OTAN [Organisation du Traité de l'Atlantique Nord] ou l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques] pour promouvoir efficacement nos intérêts mutuels, et nous pourrions revitaliser ou réformer ces organismes. Toutefois, s'il est vrai que nous vivons à une époque où la diplomatie politique doit céder le pas à la diplomatie économique, alors toute démarche significative pour renforcer nos relations avec l'Europe doit passer par l'économie [...] Aussi vigoureuses que soient nos relations aux plans du commerce et de l'investissement, il est toujours possible de les améliorer.

**Notes pour une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, prononcée à l'occasion du colloque Canada-Union Européenne, à Toronto (Ontario), le 28 octobre 1994, 94/67**

Notre but commun, à nous tous qui sommes réunis ici, est de permettre la pleine intégration de l'Ukraine à l'économie mondiale. En dernière analyse toutefois, les principaux protagonistes de ce partenariat ne seront pas les gouvernements, mais bien les entrepreneurs du secteur privé et les gens d'affaires qui tisseront des liens économiques dont bénéficieront les deux pays. Puisque ce sont ces personnes qui permettront à l'Ukraine de matérialiser son potentiel et de devenir un acteur important sur la scène économique internationale, nous devons prendre les mesures qui s'imposent en vue de les aider. Le rôle des gouvernements est d'établir le cadre dans lequel les investissements privés et le commerce pourront prospérer [...] Le chemin ne sera pas sans embûches. Les réformes se heurteront à des mouvements d'opposition. Toutefois, il sera possible de tirer parti des expériences de réformes économiques entreprises dans d'autres pays de la région. Un engagement précoce et soutenu donne des résultats favorables sous forme de croissance économique interne, y compris du commerce et des investissements étrangers.

**Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, à la conférence sur le Partenariat pour la transformation économique en Ukraine, à Winnipeg (Manitoba), le 27 octobre 1994, 94/66**

Le projet de loi dont nous sommes saisis, qui est intitulé *Loi de mise en oeuvre de l'Accord établissant l'Organisation mondiale du commerce*, assurera l'exécution de l'Accord du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] que j'ai signé au nom du Canada à Marrakech, en avril dernier. L'adoption de ce texte permettra à nos concitoyens de récolter les fruits du plus important accord commercial de l'Histoire. En instaurant un contexte commercial international plus ouvert et plus stable, cet Accord favorisera l'accroissement des exportations du Canada et des investissements. Les exportations, moteur de la récente reprise économique au Canada, revêtent une importance cruciale pour la réalisation du programme de création d'emplois et de croissance que s'est fixé le présent gouvernement et pour la sauvegarde de notre prospérité. Le projet de loi à l'étude a pour objet l'approbation de cet Accord. Il amende les lois et les listes tarifaires actuellement en vigueur au Canada pour les rendre conformes à nos obligations en vertu de l'Accord. Enfin, il prévoit la nomination de représentants auprès de l'Organisation mondiale du commerce [OMC] et le paiement de la quote-part du budget de l'Organisation qui incombe au Canada.

**Notes pour une Allocation de l'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, à l'occasion de l'examen en deuxième lecture du projet de loi de mise en oeuvre de l'accord établissant l'Organisation mondiale du commerce, à Ottawa (Ontario), le 27 octobre 1994, 94/65.**

